

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1039690// /IMI-VE-15122/00PM-1  
Date : 10/06/2024  
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)


Auvergne Très Haut Débit ATHD  
32 RUE CLOS NOTRE DAME  
63000  
CLERMONT FERRAND  
0676380056  
laurent.picard@orangeconcessions.com

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence  
d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC  
Conforme à la PI du 11/06/2024

Permission accordée : Conforme à la PJ du 11/06/2024  
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 12 juin 2024

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

### Localisation des Travaux

15600 MAURS - RD19.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Amoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restrict Ltd

Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
<b>Nature des travaux : Travaux sur réseau</b>						
Commentaires : Pose 1 chambre telecom pour ATHD sur réseau existant pour raccordement d'un client						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 09/07/2024						
Durée prévisible des travaux : 60.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033						



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 19**

**Demande de: CML 15 pour ORANGE**

**Objet de la demande: Pose d'une chambre**  
N° de dossier: 1039690/// IMI-VE-15122/00PM-1

**Commune(s): MAURS      Lieu-dit : Pont- de Sénergues**

Le 11 juin 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac  
Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
19	Cat 3	Au PR31+738	D	TT	1 m x2				Schéma 6-2

\* Techniques :

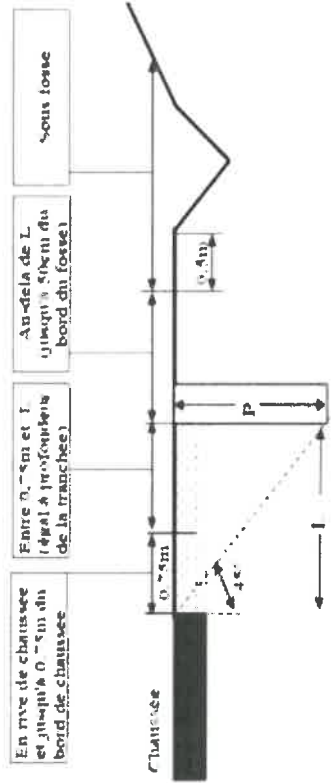
TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA = Supports aériens



**Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0.75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3**

